

## Un service unique chargé de la mise en œuvre de l'aide extérieure de la Commission

L'Office de coopération EuropeAid a été créé le 1er janvier 2001 par Décision de la Commission dans le cadre de la Réforme de la gestion de l'aide extérieure.

L'Office de coopération EuropeAid est chargé de la mise en œuvre de l'ensemble des instruments d'aide extérieure de la Commission financés à partir du Budget communautaire et du Fonds Européen de Développement, à l'exception des instruments de pré-adhésion (Phare, Ispa, Sapard), des activités humanitaires, de l'aide macro-financière, de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC) et de la Facilité de réaction rapide.

L'Office est donc responsable de toutes les phases du Cycle des opérations (Identification et Instruction des projets et programmes, Préparation des Décisions de financement, Mise en œuvre et monitoring, Evaluation des projets et programmes) qui assurent la réalisation des objectifs définis par les programmations établies par la Direction générale des Relations extérieures et par la Direction générale du Développement et adoptées par la Commission.

Dans ce contexte :

→ EuropeAid veille à ce que l'aide communautaire soit mise en œuvre de manière efficace, en assurant un niveau élevé de qualité et de rapidité de la conception et de la mise en œuvre des projets. Il est chargé de la mise en place des mécanismes visant à promouvoir une gestion financière saine, la cohérence et la transparence des procédures de passation de marchés et d'attribution des subventions, tout en poursuivant les efforts en matière de simplification et rationalisation des procédures de gestion des aides extérieures.

→ EuropeAid entreprend, en liaison avec les Directions générales des Relations extérieures et du Développement, la déconcentration vers les Délégations de la Commission de l'ensemble des opérations qui peuvent être mieux gérées sur place, et la décentralisation vers les Etats bénéficiaires. Il met en place les systèmes de gestion, de supervision, d'appui et de contrôle nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs.

→ EuropeAid promeut une culture fondée sur la responsabilité individuelle et collective. Pour ce faire, il s'engage à attribuer à son personnel des responsabilités clairement définies et à lui maintenir un niveau élevé de compétences professionnelles par une formation d'initiation et ensuite continue adéquate.

→ EuropeAid travaille en coopération ouverte et constructive avec les autres Services de la Commission, au Siège et en Délégation, agissant dans le domaine des relations extérieures, ainsi qu'avec les Etats membres, en particulier leurs agences de coopération.

→ EuropeAid renforce la coopération avec les agences et organes communautaires susceptibles d'assister la Commission dans ses activités, ainsi qu'avec les autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, et le dialogue avec les nombreux partenaires – opérateurs économiques, acteurs de la société civile et administrations – qui mettent en œuvre les opérations de coopération pour le compte de la Commission européenne et des Etats bénéficiaires.

## Fonctionnement de l'Office de coopération EuropeAid

L'Office de coopération EuropeAid est un Service de la Commission et est, dès lors, soumis aux procédures normales de fonctionnement de l'Institution.

Il opère sous le contrôle d'un Comité de Direction composé de Monsieur C. Patten (Commissaire en charge des Relations extérieures), Président, de Monsieur P. Nielson (Commissaire en charge du Développement et de l'Aide humanitaire), Administrateur général, de Monsieur G. Verheugen (Commissaire en charge de l'Élargissement), de Monsieur P. Lamy (Commissaire en charge du Commerce) et de Monsieur P. Solbes Mira (Commissaire en charge des Affaires économiques et monétaires).

La responsabilité politique des actions entreprises par l'Office envers le Collège incombe au Président et à l'Administrateur général en fonction de leurs compétences respectives. Le Président supervise la direction stratégique du Comité de Direction. L'Administrateur général veille à la mise en œuvre appropriée des lignes directrices politiques définies par le Comité.

Améliorer la gestion de l'aide extérieure de la Commission : un élément central de la réforme de la Commission

En 1998, la création du Service commun des Relations extérieures (SCR) a constitué une première étape visant à l'unification des services chargés de l'exécution des programmes d'aide aux pays tiers et à l'amélioration de la gestion. C'est ainsi que le SCR s'est notamment attelé à l'élimination des retards de paiement, à la réduction du poids du passé, à l'harmonisation et simplification des procédures de passation de marchés et d'octroi des subventions, et à la rationalisation des systèmes d'information. Le 16 mai 2000, la Commission décidait d'approfondir la réforme en mettant en œuvre un programme ambitieux d'amélioration de la qualité des projets et de la rapidité de leur mise en œuvre. Il s'agit, notamment :

- d'améliorer de manière significative la qualité et l'adaptabilité de la gestion des projets ;
  - de réduire considérablement le temps nécessaire à la mise en œuvre des projets approuvés ;
- de garantir des procédures de gestion financière, technique et contractuelle harmonisées et conformes aux meilleures normes internationales de déontologie et de responsabilité ;
- d'améliorer l'impact et la visibilité de la coopération et de l'aide au développement de l'Union européenne.

La création de l'Office de coopération EuropeAid constitue un élément central du dispositif visant à améliorer les systèmes de gestion et à permettre à la Commission européenne, un des principaux contributeurs en matière d'aide publique au développement (10 % de l'APD dans le monde), d'appuyer le renforcement de la présence et de l'influence de l'Union européenne sur la scène mondiale.

→ construire une organisation géographisée qui permette une intégration complète de la gestion du Cycle des opérations, la visibilité de la structure et sa stabilité dans le cadre du processus de déconcentration de la gestion vers les Délégations de la Commission. L'utilisation optimale des expertises est assurée par une organisation interne thématique des Directions géographiques et l'approche sectorielle cohérente de l'ensemble des programmes s'appuie sur la mise en place de réseaux transversaux impliquant l'ensemble des services concernés ;

→ regrouper dans une seule Direction la gestion des programmes de nature horizontale (aide alimentaire, cofinancement avec les ONG, droits de l'Homme...) pour assurer la cohérence des approches et la synergie des compétences ;

→ organiser les activités fonctionnelles selon leur nature : une Direction pour l'appui aux opérations et une Direction pour l'appui à l'organisation.

## Le portefeuille d'activités de l'Office de coopération EuropeAid

Les activités d'EuropeAid couvrent les Fonds Européens de Développement (Etats ACP) et environ 70 lignes budgétaires basées sur plus de 80 bases légales. Plus de 150 Etats, Territoires ou Organisations sont bénéficiaires des aides gérées par l'Office.

En 2000, les nouveaux financements se sont élevés à environ 7,6 milliards d'€ : 850 millions d'€ pour les Balkans occidentaux et les Etats bénéficiaires issus de l'ex-Union Soviétique, 1 milliard d'€ pour la Méditerranée du Sud, le Proche et Moyen-Orient, près de 4,2 milliards d'€ pour les Etats ACP (y compris l'Afrique du Sud), 570 millions d'€ pour les Etats bénéficiaires d'Amérique latine et d'Asie et plus de 1 milliard d'€ pour le financement d'actions de nature horizontale (sécurité alimentaire, cofinancement avec les ONG, environnement, droits de l'Homme...).

A titre indicatif, en 1999, la gestion des aides s'est traduite par 2.715 nouvelles décisions de financement, 34.180 paiements, plus de 3.000 appels d'offres et plus de 8.000 contrats ou avenants.

europa.eu.int/comm/europeaid  
europa.eu.int/comm/europeaid  
europa.eu.int/comm/europeaid  
europa.eu.int/comm/europeaid

Site web

## Activités d'information de l'Office de coopération EuropeAid

La transparence des actions et des modes de gestion est l'une des grandes priorités d'EuropeAid.

Les pages Web de l'Office (europa.eu.int/comm/europeaid) constituent un outil d'information central où nos partenaires et interlocuteurs, notamment ceux oeuvrant dans le domaine de la coopération, trouveront des informations sur la mise en œuvre des programmes de coopération.

D'ores et déjà, les pages Web de l'Office présentent tous les renseignements relatifs aux procédures de passation des marchés et toute la documentation y afférente : formulaires d'enregistrement, modèles de contrat, avis de marchés, appels à manifestation d'intérêt... Tous les opérateurs concernés (entreprises, ONG...) disposent ainsi des documents en temps réel. En outre, la page Web de l'Office présente les rapports finaux d'évaluation des projets et programmes réalisés avec le concours financier de la Commission, et présentera sous peu des informations sur les projets en cours.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues  
aux adresses suivantes:

Pour la correspondance:

Commission européenne  
EuropeAid H/5 L41 7/52  
Rue de la Loi, 200  
B - 1049 Bruxelles  
e-mail: europeaid-info@cec.eu.int

Bureaux:

EuropeAid H/5 (Information et Communication)  
Rue de la Loi, 41 - 7/52  
B-1040 Bruxelles  
Tél. +32(0)2-29-91111  
Fax +32(0)2-29-96407

internet : europa.eu.int/comm/europeaid

KA-39-01-643-FR-D



**EUROPEAID**  
**OFFICE DE COOPÉRATION**

COMMISSION EUROPÉENNE

10/2001

